

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Énoncé de la responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen de la GRC (CEE). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CEE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEE sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEE fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEE : <http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrscs/rprts/ae-ve/2012-fra.aspx>

Les états financiers du CEE n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

David Paradiso
Président intérimaire
Ottawa, Canada

Jamie Deacon
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<u>note 4</u>)	155 510	129 404
Indemnités de vacances et congés compensatoires	26 438	27 231
Avantages sociaux futurs (<u>note 5</u>)	31 112	99 806
Total des passifs	213 060	256 441
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	147 640	129 404
Débiteurs et avances (<u>note 6</u>)	19 545	9 678
Total des actifs financiers	167 185	139 082
Dette nette ministérielle	45 875	117 359
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<u>note 7</u>)	4 801	9 602
Total des actifs non financiers	4 801	9 602
Situation financière nette ministérielle	(41 074)	(107 757)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

David Paradiso

Président intérimaire
Ottawa, Canada

Jamie Deacon

Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date

Date

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Charges			
Examen des cas indépendant et impartial	1 127 844	1 740 972	1 761 051
Services internes	0	0	0
Total des charges	1 127 844	1 740 972	1 761 051
Revenus			
Revenus disponibles	0	0	0
Revenus divers	0	374	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(374)	0
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 127 844	1 740 972	1 761 051
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	911 294	1 589 636	1 520 822
Variations des montants à recevoir du Trésor	25 407	18 236	(19 026)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	234 450	199 783	195 768
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(43 307)	(66 683)	63 487
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(89 423)	(107 757)	(44 270)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(46 116)	(41 074)	(107 757)

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(43 307)	(66 683)	63 487
Variation due aux immobilisations corporelles			
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 801)	(4 801)	(94 089)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(4 801)	(4 801)	(94 089)
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(48 108)	(71 484)	(30 602)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	99 025	117 359	147 961
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	50 917	45 875	117 359

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2014 2013

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts 1 740 972 1 761 051

Éléments n'affectant pas l'encaisse:

Amortissement des immobilisations corporelles (4 801) (94 089)

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8) (199 783) (195 768)

Variations de l'état de la situation financière:

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances 9 867 (13 211)

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer (26 106) 26 526

Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires 793 7 648

Diminution des avantages sociaux futurs 68 694 28 665

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement 1 589 636 1 520 822

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada 1 589 636 1 520 822

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (GRC)*, le commissaire de la GRC renvoie devant le CEE tous les appels relatifs à des mesures disciplinaires graves et tous les appels relatifs à des mesures de renvoi ou de rétrogradation, à moins que le membre de la GRC en cause ne s'oppose à un tel renvoi. De plus, en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la GRC*, le commissaire de la GRC renvoie les griefs devant le CEE en conformité avec le règlement adopté par le gouverneur en conseil. L'article 36 du *Règlement de la GRC* limite à ce qui suit les griefs qui doivent être renvoyés devant le CEE :

- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, des politiques gouvernementales visant les ministères qui ont été étendues aux membres;
- les griefs relatifs à la cessation, en application du paragraphe 22(3) de la *Loi sur la GRC*, de la solde et des allocations des membres;
- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la *Directive sur les postes isolés*;
- les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la *Directive de la Gendarmerie sur la réinstallation*; et
- les griefs relatifs au renvoi par mesure administrative pour les motifs d'incapacité physique ou mentale, d'abandon de poste ou de nomination irrégulière.

Le CEE est également responsable des activités de communication et de diffusion des renseignements. Le CEE veille à ce que ses conclusions et recommandations applicables à chaque cas soient expliquées clairement aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Les résumés de ces conclusions et ces recommandations, ainsi que les articles d'intérêt sur le rôle du CEE, les principes de droit pertinents et les renseignements sur des questions connexes sont largement distribués.

2. Sommaires des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

Le CEE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au CEE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEE et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEE. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CEE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CEE n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	La période restante au bail ou la vie utile de l'amélioration
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CEE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEE pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

3. Autorisations parlementaires (suite)

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2014	2013
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net	1 740 972	1 761 051
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 801)	(94 089)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(199 783)	(195 768)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	793	7 648
Diminution des avantages sociaux futurs	68 694	28 665
Remboursements de dépenses des exercices antérieurs	53	173
Rajustement de débiteurs à la fin de l'exercice des années précédentes	0	87 915
	(135 044)	(165 456)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 605 928	1 595 595

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2014	2013
		(en dollars)
Crédit 60 - dépenses du programme	1 639 562	1 617 117
Montants législatifs	160 657	144 410
	1 800 219	1 761 527
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(194 291)	(165 932)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 605 928	1 595 595

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du CEE :

	2014	2013
	(en dollars)	
Créditeurs - autres ministères et organismes	45 801	52 302
Créditeurs - parties externes	103 000	71 000
Total des crédoiteurs	148 801	123 302
Charges à payer	6 709	6 102
Total des crédoiteurs et des charges à payer	155 510	129 404

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestation de retraite

Les employés du CEE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CEE versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régimes au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 112 958 \$ (103 107 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,6 fois (1,7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,5 fois (1,6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEE relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répendant du régime.

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Le CEE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

	2014	2013
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	99 806	128 471
Charge pour l'exercice	(68 694)	(28 665)
Prestations versées pendant l'exercice	0	0
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	31 112	99 806

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du CEE:

	2014	2013
	(en dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes fédéraux	11 426	9 678
Débiteurs - parties externes	7 869	0
Avances aux employés	250	0
Débiteurs nets	19 545	9 678

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en dollars)

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations - radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations - radiations	Solde de clôture	2014	2013
Autres équipements incluant le mobilier	42 382	0	0	42 382	32 780	4 801	0	37 581	4 801	9 602
Améliorations locatives	172 232	0	0	172 232	172 232	0	0	172 232	0	0
Total	214 614	0	0	214 614	205 012	4 801	0	209 813	4 801	9 602

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CEE:

	2014	2013
	(en dollars)	
Installations	114 366	112 922
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	85 417	82 846
Total	199 783	195 768

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CEE.

(b) Autres transactions entre apparentés :

	2014	2013
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	11 426	9 678
Créditeurs – autres ministères et organismes	45 801	52 302
Charges – autres ministères et organismes	264 239	315 841

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en dollars)

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEE. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux programmes par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges	2014		2013
	Examens des cas indépendant et impartial	Total	Total
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	1 242 307	1 242 307	1 127 201
Services professionnels et spéciaux	308 996	308 996	349 634
Installations	114 366	114 366	112 922
Information	21 475	21 475	32 101
Communication	17 792	17 792	17 098
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 976	13 976	13 782
Équipement	11 110	11 110	1 262
Amortissement	4 801	4 801	94 089
Voyages	3 066	3 066	9 484
Location d'équipement	2 883	2 883	3 479
Réparations	200	200	0
Total – Charges de fonctionnement	1 740 972	1 740 972	1 761 051
Revenus			
Revenus disponibles	0	0	0
Revenus divers	374	374	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(374)	(374)	0
Total - Revenus	0	0	0
Coût net des activités poursuivies	1 740 972	1 740 972	1 761 051